



La Lettre Treffléanaise

www.trefflean.com

MAIRIE DE TREFFLÉAN PLACE DE LA GIETTAZ - TEL : 02.97.53.27.78

Numéro 72

vendredi 29 avril 2011

Informations municipales

Conseil municipal de mars 2011

Lors de cette réunion le conseil municipal a adopté le budget pour l'année 2011 présenté par M. le Maire après avoir été étudié par la commission des finances.

Ce budget s'élève à 2.895.852 € avec une section fonctionnement de 1.116.616 € et une section d'investissement de 1.777.236 €

Recettes de fonctionnement :

Produits de services : 80.210 €
 Impôts et taxes : 656.636 €
 Dotation et participation de l'état : 310.220 €
 Produits de gestion : 540.500 €
 Produits divers : 17.050 €

Dépenses de fonctionnement

Dépenses à caractère général : 251.650 €
 Personnel et charges : 403.180 €
 Charges de gestion courante : 230.571 €
 Charges exceptionnelles : 5.480 €

Recettes d'investissement

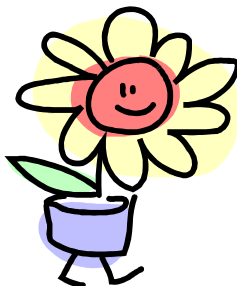
Virement section fonctionnement : 163.735 €
 Produit de cessions : 22.130 €
 Dotation et réserve : 439.536 €
 Subventions : 13.000 €
 Emprunts : 1.038.113 €

Dépenses d'investissement

Déficit investissement reporté : 325.216 €
 Remboursement emprunt : 138.000 €
 Etudes : 3.000 €
 Immobilisations corporelles (terrain, plantations...) : 261.000 €
 Bâtiments (extension mairie, maison des jeunes...) : 350.000 €
 Voirie (Treveste, Kervoyelle, Bezit...) : 648.020 €
 Avances sur marché et imprévu : 25.000 €

Concours des maisons fleuries

Il est rappelé aux personnes désireuses de participer au concours des maisons fleuries et qui n'auront pas pu s'inscrire lors de la vente des plantes organisée par l'ARAC les 24 Avril ou 8 Mai, qu'elles pourront le faire en Mairie jusqu'au samedi 11 Juin.



Fleurissement de la commune

Comme pour les années passées, des jardinières pourront être installées dans les villages ou parties du bourg mais uniquement sur demande à la Mairie et avec engagement d'en assurer soit même l'entretien et l'arrosage. La mise en place et la plantation étant assurées par le personnel communal.

Date fin de réception des articles pour le « Bulletin de juin » : vendredi 27 mai

Prochaine réunion du conseil municipal : 26 mai 20 h 30

Règles d'Urbanisme : division du territoire en zones

Le territoire couvert par le P.L.U. est divisé en zones qui incluent notamment les terrains classés par ce P.L.U. comme espaces boisés à conserver, à protéger ou à créer ainsi que les emplacements réservés.

Les zones urbaines dites « zones U », correspondent à des secteurs déjà urbanisés et des secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.

Les zones à urbaniser dites « zones AU » correspondent à des secteurs de la commune destinés à être ouverts à l'urbanisation.

Les zones agricoles dites « zones A » correspondent à des secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Les zones naturelles et forestières dites « zones N » correspondent à des secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

L'ensemble des zones peut être consulté en mairie.

Service animation jeunesse : des nouveautés

Suite à une enquête auprès des familles de la commune, de nombreuses nouveautés interviennent au Service jeunesse pour ces vacances de printemps : modification des horaires, mise en place de repas, évolution des tarifs et quotients familiaux.

Les horaires : ouverture du service de 8h30 à 17h30. Accueil le matin de 8h30 à 9h30, reprise des enfants le soir entre 16h30 et 17h30.

Les repas : - les lundis, mercredis et vendredis des repas « traiteur » sont proposés aux enfants entre 12h et 14h (4,50 €),
- les mardis et jeudis, il n'y a pas de changement, le pique-nique est fourni par les familles.

Les tarifs : les quotients familiaux ont été réajusté, **A ≤ 740 €**, **B = 741 à 1100 €**, **C ≥ 1101 €**

Pour les mercredis après les vacances de printemps, le service sera ouvert de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Il n'y aura pas de repas pour le moment. Le tarif appliqué pour chaque demi-journée sera celui de la catégorie 1.

Le camp « activités nautiques » se déroulera du lundi 25 au vendredi 29 juillet 2011. Les préinscriptions se feront le mercredi 11 mai de 17h à 17h30 en mairie.

Inscriptions pour les vacances d'été : le mercredi 8 juin 10h à 12h et 14h à 16h en mairie,
le samedi 11 juin 9h à 11h salle Belle Etoile.

Renseignements : Delphine LE BRAS, tél 06 10 70 26 13, adresse mail : trefflean.jeunes@wanadoo.fr.

Programmes et photos des dernières vacances sur le site de Treffléan (municipalité-animation jeunesse).

Activités sportives et culturelles

**Jeudi 2 juin 2011 à
partir de 15h00
CRAN en fête
autour du pain**



- Cuisson du pain dans le four
- Animation autour du pain
- Marché du terroir
- Danse bretonne
- Animation musicale
- Balades à poney
- Restauration

ARAC : Association du Renouveau et d'Animation Culturelle

Toujours à la recherche de nouvelles activités pour le bien être et le loisir de chacun, l'ARAC vous propose, pour la rentrée de septembre, des cours de :

- ★ sophrologie collective ou individuelle,
- ★ danse de salon (valse, tango, rock, salsa, tchatcha...),
- ★ danse jazz pour ado,
- ★ gym éveil et relaxation pour enfant.

Afin de mettre en place ces ateliers, nous avons besoin de savoir si vous êtes intéressés.

Contactez G. Le Derff : 02.97.53.29.33

La sophrologie, au travers de la relaxation dynamique, vise à acquérir l'équilibre corps/esprit de manière positive. Son efficacité est reconnue :

- ★ en médecine pour l'aide au malade, pour atténuer la douleur en prévention pour gérer le stress, améliorer le sommeil, la concentration en pédagogie pour préparer aux examens, à l'accouchement,
- ★ en sport pour aider à la performance, à la récupération physique,
- ★ en développement personnel pour mieux se connaître, renforcer sa confiance et la maîtrise de soi.

Redécouvrez nos autres ateliers sur le site de la mairie.

Théâtre

La troupe de l'ARAC conteur a le plaisir de jouer « Vacances de Rêves » vendredi 13 mai à 20h salle des fêtes de Sulniac au profit de la recherche contre la mucoviscidose.

N'oubliez pas notre vente de fleurs annuelles et vivaces ainsi que de plants potagers
dimanche 8 mai de 9h à 12h place de la mairie.

Vide-grenier de l'amicale laïque

Le vide-grenier de l'amicale laïque de l'école les Korrigans se prépare. Alors, notez cette date et ces informations sur votre agenda **DIMANCHE 15 MAI** de 9 heures à 18 heures stade et salle des sports Maurice Le Luherne.

Ce vide-grenier se déroule en intérieur (salle des sports) et en extérieur. Il est ouvert aux particuliers et professionnels. L'accueil des exposants se fait à partir de 7 h 15. Ce vide-grenier réunit plus de 80 exposants. Une restauration rapide est prévue. L'accès est facile pour tous. L'entrée est de 1 euro par famille.

Dans un vide-grenier, tous les objets se vendent ! Alors, videz vos armoires, garages et autres greniers ! Sollicitez vos voisins et votre famille pour exposer ou vendre des objets. Et n'hésitez pas à réserver votre emplacement auprès des membres de l'association.

(Céline 0297531741, Frédéric 0297531024, Christelle 0297531173).

Le coût d'un emplacement est de 3,50 euros le mètre linéaire.

Consultez le blog de l'amicale <http://altrefflean.monassoc.com>



Kermesse de l'école Saint Joseph Samedi 21 Mai 2011

Repas : Adulte 8 € / Enfant 3€ / Barquette de frites 1€

Menu : jambon grillé au barbecue – frites – salade & fromage – dessert

15h : ouverture

17h : spectacle

19h : repas

19h30 : TOMBOLA

Association CASA DO BRAZIL

Cours et stages

Samba-Salsa-Danse du soleil

Initiation et apprentissage

Zouk- gwoka-Oriental

Contact

Telma Pereira : 06.32.37.29.40

Courriel : telma2@wanadoo.fr

Fête de la musique des communes de La Vraie-Croix– Sulniac-Treffléan

Le 17 Juin au Bourg de Treffléan de 20 heures à 1 heure

Informations diverses

Cabinet infirmier

Le cabinet infirmier de Madame Quanquoit Valérie et de Madame Mafelly-Coadic Véronique, situé 14 rue de la Colline des Bois à Treffléan, est **transféré au 1 rue du Devéhat à partir du 1er mai 2011.**

N° de tél. inchangé : 02 97 53 12 79 et 06 12 07 30 54.



Incinération des végétaux coupés

En application de l'arrêté préfectoral du 10 juin 2009 réglementant les conditions générales d'emploi du feu, le brûlage des végétaux coupés ou sur pied s'opère par les propriétaires et leurs ayants droit à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, plantations, reboisement ou landes, jardins et espaces verts en milieu urbanisé.

➤ **Entre le 1^{er} mars et le 30 juin et du 1^{er} au 31 octobre, une déclaration doit obligatoirement être faite à la mairie du lieu d'incinération au moins 3 jours avant la date prévue et après consultation de l'avis du SDIS diffusé quotidiennement sur le site internet : www.sdis56.fr ou téléphoner en mairie.**

Le déclarant s'engage à :

- . ne procéder au brûlage sur pied que pour de petits végétaux,
- . faire des tas de végétaux de 1 mètre maximum de diamètre, et 1 mètre maximum de hauteur,
- . effectuer le brûlage de jour et en l'absence de vent,
- . limiter à 2000 m² la surface à incinérer en une seule fois,
- . réaliser le brûlage en bandes successives,
- . ceinturer le périmètre de l'opération par une bande de sécurité débroussaillée et ratissée de 5 mètres minimum,
- . surveiller le feu en permanence et s'équiper en moyens d'extinction suffisants et adaptés à l'opération,
- . procéder à l'extinction totale du feu par noyage en fin d'opération.

➤ **Pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre, le brûlage des végétaux est interdit.**

➤ **Pour la période du 1^{er} Novembre à fin février : pas besoin de déclaration.**

Accueil de Loisirs de Sulniac, La Vraie Croix, Treffléan



L'Accueil de Loisirs de Sulniac, La Vraie Croix, Treffléan accueille les enfants de 3 à 11 ans tous les mercredis et à chaque période de vacances. Plusieurs formules sont possibles : accueil à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas. Situé dans les locaux de l'accueil périscolaire, il est ouvert de 7h30 à 18h30 et l'accueil des familles a lieu de 7h30 à 9h30 et de 17h à 18h30.

Les inscriptions pour les mercredis se font avant le 20 du mois précédant la venue de l'enfant auprès de Vanessa Ferreira à la mairie de Sulniac :

Tél. : 02 97 53 23 02 ou par courriel vanessa.ferreira@mairie-sulniac.fr

Préparons les vacances d'été :

Le centre de loisirs de Sulniac, La Vraie Croix, Treffléan sera ouvert **du lundi 04 juillet au vendredi 29 juillet et du lundi 22 Août au vendredi 02 Septembre**. En juillet, les enfants seront accueillis dans les locaux de l'école Jules Verne. En août, ils seront accueillis dans les locaux de l'accueil périscolaire. Les programmes, temps forts... seront « dévoilés » aux inscriptions... aux périodes ci-dessous :

Jours	Horaires	Lieu
Mardi 07 juin	16h30 à 19h30	Maison des associations Sulniac ou médiathèque
Samedi 11 juin	09h00 à 12h00	
Jeudi 16 juin	16h30 à 19h30	
Samedi 18 juin	09h00 à 12h00	

A partir du 21 juin : inscriptions à la mairie de Sulniac, si des places restent disponibles.